

Envoyé en préfecture le 17/04/2025

Reçu en préfecture le 17/04/2025

Publié le 17/04/2025

ID : 034-213400880-20250409-D2025_37-DE

S²LO



Saint-Georges
d'Orques



Divers Jeunes
Intercommunalité

Annexe 1

**CADRE EDUCATIF
ANNEE 2025**

1 - Cadre de mise en œuvre

1.1 Historique

Ce cadre éducatif s'inscrit dans la continuité du schéma de politique jeunesse intercommunal élaboré et co-signé par les Maires des 8 communes adhérentes au SIVOM « Vène et Mosson » en décembre 2009. En 2013, à la suite de la dissolution du SIVOM « Entre Vène et Mosson », le dispositif intercommunal est maintenu par les communes de Cournonsec, Lavérune, Saint Georges d'Orques et Saussan, sous forme d'une convention de mutualisation.

En 2014, la commune de Saint Jean de Védas intègre le dispositif jusque fin 2020. La commune de Murviel-Lès-Montpellier signe la convention en 2015, que rejoint ensuite par la commune de Cournonterral en 2021. A ce jour, le dispositif est composé des communes de Cournonsec, Cournonterral, Lavérune, Murviel-lès-Montpellier, Saint Georges d'Orques et Saussan.

1.2 Les publics accueillis.

D'abord dédié au public adolescent, ce dispositif s'est élargi aux publics accueillis sur les structures communales (3-17 ans) et leurs équipes pédagogiques,

Ce service intercommunal vient donc compléter l'offre de loisirs locale assurée par les accueils de loisirs et les espaces jeunes.

En cohérence avec les besoins et attentes du public accueilli, la pédagogie mise en œuvre doit favoriser :

- Une démarche de responsabilisation
- La concertation et l'implication des enfants et des jeunes sur les actions
- Des temps de vie collective et d'échanges dans lesquels l'individu trouve sa place
- Une incitation à faire, à découvrir, à s'essayer, à initier
- La formation des équipes d'animation

L'intercommunalité facilite la communication parents-enfants de chaque commune.

2 - Les axes forts

2.1 Rencontre entre les publics

Ce service intercommunal est un espace de rencontres des populations enfants et jeunes des communes partenaires. Par sa structuration, il favorise des espaces d'échanges entre les enfants et les jeunes de différentes communes.

Cette structuration répond aux valeurs de respect, d'acceptation de la différence, de mixité, de curiosité au monde extérieur et de vivre ensemble.

Ces rencontres favorisent l'itinérance des actions sur le secteur, la découverte et la valorisation du patrimoine de chaque commune.

2.2 Rencontre entre les équipes d'animation

Ce dispositif intercommunal encourage l'enrichissement, l'investissement des acteurs et le partage des pratiques professionnelles d'animateurs et de directeurs. Il engendre de la solidarité et de la coopération répondant à la forte demande de travail en équipe des animateurs, notamment ceux des ados travaillant souvent seuls sur leur commune.

La confrontation des idées et l'échange des pratiques renforcent l'épanouissement professionnel.

2.3 Découverte et ouverture d'esprit

Les actions intercommunales permettent la proposition d'activités originales et ambitieuses souvent difficiles à concrétiser au niveau local. Ces activités se placent ainsi dans une réelle complémentarité des activités locales existantes.

Ces temps de loisirs sont des supports de découverte de milieux différents. L'individu s'épanouit dans le groupe en évoluant :

- En d'autres lieux, au sein d'autres environnements et rythmes de vie
- Avec un contexte social et culturel différent
- Sur des pratiques autres que celles de son lieu de vie habituel

Ces axes doivent trouver leurs applications dans l'organisation et la gestion de l'accueil et des activités :

a) Le loisir culturel et activités d'expression.

Les enjeux du loisir culturel sont, avant tout, l'ouverture vers d'autres horizons, d'autres cultures mais aussi d'éveiller le sens esthétique, apporter des connaissances et enrichir les individus.

Il est important de revenir sur la culture facteur de réussite, de construction de soi et de respect trop souvent oubliée dans les loisirs. Il est important de veiller à ce que la pratique culturelle bénéficie d'une approche attrayante pour les jeunes.

Ces activités favorisent souvent ouverture, connaissance, confiance, plaisir, enrichissement, socialisation, capacités d'expressions, repérage des savoir-être et libre expression.

b) Les activités ludiques et sportives.

La proposition de grands jeux, d'activités sportives et de coopération répond aux enjeux d'épanouissement individuel et collectif : la socialisation, la confiance en soi, le partage de valeurs telles que l'esprit sportif, le plaisir, l'effort, le respect de soi et des autres et des règles établies.

c) Les nouvelles technologies et formes de communication.

L'enjeu est de développer le multimédia comme moyen de rencontres, d'échanges, de communication, de connaissance, de socialisation. Mais devant cet outil attractif, il faut savoir aller vers une utilisation responsable des moyens modernes de communication et une éducation à l'esprit critique face aux nouveaux médias.

d) Les temps informels.

L'enjeu est de développer l'apprentissage de la vie en collectivité (solidarité, écoute, entente et compréhension) où l'individu pourra se confronter avec ses pairs dans un environnement particulier : échanges, concertation, prise de décision.

Il s'agit, pour les publics, de réfléchir et d'agir ensemble pour construire, suivre et adapter les actions dont les modalités auront été fixées à l'avance. De cette manière, l'individu appartient et se rend acteur du projet collectif.

3 - Cohérence éducative

L'intercommunalité propose un cadre de valeurs communes qui doit être formalisé par les projets pédagogiques des actions développées. Ce dernier vise plusieurs enjeux :

3.1 Éducation et citoyenneté.

Le loisir, facilitateur du vivre ensemble, est un outil essentiel à l'apprentissage de la vie en collectivité.

Cette éducation à la citoyenneté encourage les valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Les actions s'inscrivent dans une continuité éducative de l'individu, de l'enfance vers l'âge adulte et veillent à respecter le rythme, les attentes et les besoins des différents publics accueillis.

La cellule familiale, les éducateurs, les co-éducateurs, sont de fait les accompagnants de cet adulte en devenir.

3.2 Enfants et jeunes, acteurs de leurs loisirs.

Le temps de loisir est un espace propice à l'engagement, à la responsabilisation et à la prise d'initiative. L'organisation des différents projets et le positionnement des équipes pédagogiques doivent être structurés dans ce sens. De cette manière, les enfants et les jeunes peuvent s'épanouir individuellement dans un projet collectif.

3.3 La démarche de prévention.

Les actions du dispositif sont porteuses d'information, de sensibilisation et de prévention des comportements excessifs (écrans, réseaux sociaux, substances illicites, tabac, sexe, alimentation, alcool...).

Cette démarche nécessite la capacité et la compétence de l'animateur à donner de la valeur à la personne, par le dialogue et l'écoute.

3.4 L'enfant et le jeune dans son environnement

Les actions de l'intercommunalité doivent démontrer aux enfants et aux jeunes, en constante interaction avec leur environnement, qu'ils peuvent agir, s'impliquer et faire évoluer les espaces et les temps (social, éducatif, culturel, naturel...).

Développer l'esprit critique des enfants et des jeunes, cibles privilégiées de l'hyper-consumérisme dans notre société, permettra d'accéder à d'autres modes de consommation.

3.5 La continuité éducative et la transversalité

Les activités proposées s'inscrivent dans le temps, et sont dédiées aux enfants qui, en grandissant, pourront participer aux diverses actions du dispositif intercommunal : inter-centres de loisirs, séjours, Divertiloisirs ados.

Le projet intercommunal favorise ainsi à la transversalité des valeurs et des compétences (sociales et autres), et apporte à l'enfant de la cohérence et des repères tout au long de son parcours de citoyen.

4 - Accessibilité des actions

La mutualisation des moyens communaux (humains, infrastructures, financiers) et le choix de prestations maîtrisées, permettent une économie d'échelle. Cette démarche répond à l'objectif d'accessibilité aux loisirs pour tous, et de mixité sociale.

5 - Les actions

Le projet intercommunal « Divers' Jeunes » se décline en 4 dispositifs :

- Divertiloisirs : rencontre entre les adolescents des espaces de jeunes des communes
- Les inter-centres : organisation d'animations entre les ALSH 3-11 ans des communes
- Les séjours : mise en place de séjours tout au long de l'année, en fonction des projets
- Les échanges de pratiques : pour les animateurs et les directeurs